

# Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2016

---

Lors du Conseil municipal du 2 juin, les élus ont délibéré sur les dossiers en cours après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 6 avril 2016.

## **Decisions financières**

### **Décision modificative n°1 - budget annexe assainissement**

Le budget annexe assainissement a été assujéti à la TVA à compter du 1er avril 2015. Afin de régulariser les mandats émis depuis cette date, la collectivité est tenue d'émettre des titres rectificatifs faisant mention de la TVA au taux de 20%. À la majorité avec une abstention le conseil municipal a décidé de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires permettant de régulariser cette opération.

Subventions complémentaires

A l'unanimité, le conseil a accepté d'attribuer une subvention de fonctionnement au Groupement de Vulgarisation Agricole (G.V.A) ainsi qu'au Comice Laitier du Haut Cantal pour l'organisation du concours de Miss génisses laitières dans le cadre de la Fête du Bleu d'Auvergne 2016.

## **Gestion / opérations**

### **DSP - ISDI de Roches Hautes**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de déléguer la gestion de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes sise au lieudit « Roches Hautes » dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 3 ans à la SARL Lacombe Frères.

### **DSP - Roussillou**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de reconduire la délégation du service d'exploitation et de gestion des structures municipales de « Roussillou » dans le cadre d'un contrat d'affermage. De fixer la durée de la délégation, qui prendra effet le 1er Janvier 2017 à 10 ans et d'autoriser le maire à mettre en œuvre la procédure d'appel public à candidature.

### **Régime forestier - distraction de parcelles**

Une étude de l'ONF a montré que certaines parcelles sises sur le territoire de la commune de RIOM ES MONTAGNES ont été soumises au régime forestier par erreur alors qu'elles relèvent du statut des propriétés privées. A l'unanimité, le conseil a autorisé l'Office National des Forêts à procéder à la distraction des parcelles ne relevant plus du régime forestier.

## **Travaux**

### **Voies communales des Bories - La Taphanel - les Bondes**

Le conseil a autorisé à l'unanimité la réalisation des travaux d'aménagement de la voie communale des Bories ainsi que de la voie communale de la Silhol sur sa partie comprise entre le carrefour de la route départementale allant vers Saint Etienne de Chômeil (Lieudit « Le Couderc ») et le carrefour des Bories constituant la tranche ferme 1, de la voie communale de « La Taphanel » sur sa partie allant de l'entrée du village de « La Taphanel » constituant la tranche ferme 2, de la terrasse située devant l'hôtel restaurant « Le Moderne »

ainsi que d'un cheminement au sein du camping municipal constituant la tranche conditionnelle 1, de la voie communale de « Montauteil » constituant la tranche conditionnelle 2. Le conseil municipal a adopté le coût prévisionnel de l'opération arrêté à 125.000 € H.T. pour la tranche ferme 1, 200.000 € H.T. pour la tranche ferme 2, 7000 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1 et à 30.000 € H.T. pour la tranche conditionnelle 2. Il a décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au Bureau d'Études « SARL LDI Infra » (Mr Laurent DALMAS) et autorisé le Maire à mettre en œuvre la procédure d'appel public à la concurrence (MAPA).

## **Administration générale / personnel**

### **Embauche emploi d'avenir**

A la majorité avec une abstention le conseil municipal a décidé de recruter un jeune dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir » à compter du 13 Juin 2016 au sein des services techniques municipaux.

## **Informations travaux**

- le cabinet Kiziltas (architectes) a commencé le diagnostic de mise en accessibilité des bâtiments communaux : écoles, mairie, église, vestiaires, tribunes du stade et dojo.